



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-119

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PETITE ENFANCE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL représenté par Mme Céline MALLEGOL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD

GOULT : M. DIDIER PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

GARGAS : M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20211021-2021-119-BF Date de télétransmission : 13/12/2021 Date de réception préfecture : 13/12/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération du 17 juin 2021 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération du 16 septembre 2021 relative à l'approbation de la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Le Président précise qu'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles plaques de cuisson pour la cuisine de la crèche du Lièvre et de la Tortue, en remplacement des précédentes plaques rendues hors service par la foudre.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2021 « Petite Enfance » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

Chap	Art	Op.	r/o		
013	6419		r	Remboursements sur rémunérations	5 000,00
TOTAL GENERAL :					0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Chap	Art	Op.	r/o		
023	023		o	Virement à la section d'investissement	5 000,00
TOTAL GENERAL :					5 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES :

Chap	Art	Op.	r/o		
021	021		o	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00
TOTAL GENERAL :					5 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

Chap	Art	Op.	r/o		
21	2188	OPNI	r	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
TOTAL GENERAL :					5 000,00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211021-2021-119-BF
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°3 au budget 2021 « Petite Enfance » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus.

Autorise, le Président à procéder aux opération comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211021-2021-119-BF
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

